

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### PRO-FEDERAL INSTITUTIONNEL

Code ISIN: FR0000991010

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

#### Objectifs du fonds et politique d'investissement

**pro-Federal Institutionnel** de classification « Monétaire », est un fonds nourricier du fonds maître Federal Support Monétaire.

L'**objectif** de gestion du FCP nourricier est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement net égal à Euribor 3 mois, capitalisé quotidiennement, diminué des frais de gestion du maître et du nourricier qui s'élèvent au total à 0,20 % maximum. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais de fonctionnement.

En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et sa valeur liquidative serait susceptible de baisser de manière structurelle.

Le fonds nourricier est composé en totalité et en permanence de parts de son fonds maître et à titre accessoire, de liquidité. Par conséquent, les deux fonds affichent la même stratégie d'investissement.

**Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie du fonds maître :** l'objectif premier du fonds maître « Federal Support Monétaire » est de préserver le capital du fonds et de chercher à obtenir un rendement égal à Euribor 3 mois, diminué des frais de gestion qui s'élèvent à 0,10% maximum.

**La stratégie d'investissement** du fonds repose sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation.

Le portefeuille du maître est investi principalement dans des instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CEE, ou dans des dépôts à terme d'établissements de crédit. Après analyse, le gérant sélectionne uniquement des titres de haute qualité de crédit. Ces derniers bénéficient a minima de l'une des deux meilleurs notations court terme déterminée par chacune des agences de notation reconnues ayant noté les titres et/ou d'une notation équivalente interne à la société de gestion. Par exemple, la notation court terme minimale de chaque titre est égale ou supérieure aux notations « court terme » A2 pour l'agence de rating Standard & Poor's et/ou P2 pour l'agence Moody's et/ou à F2 dans celle de Fitch Ratings, ou d'une notation équivalente définie grâce à un processus interne. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation.

Toutefois, en ce qui concerne les titres émis par des émetteurs souverains et assimilés, le fonds ne pourra acquérir que des titres de créance, valeurs assimilées ou instruments financiers bénéficiant d'une notation minimum «Investment Grade» (consulter la stratégie d'investissement détaillée dans le prospectus). Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable (EONIA ou EURIBOR. Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »).

Le gérant peut intervenir sur les produits dérivés pour se couvrir contre le risque taux et/ ou ajuster l'exposition au marché taux pour réaliser l'objectif de gestion du fonds.

Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

- Indicateur de référence : EURIBOR 3 mois.

- **Durée minimale de placement recommandée : 1 mois**

- Fonds de capitalisation et/ou distribution des revenus

- Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 12h30 auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour, calculée suivant les cours de la veille. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

#### Profil de risque et de rendement

##### Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

**Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.  
Les autres risques, ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître et nourricier sont détaillés dans le prospectus des fonds.

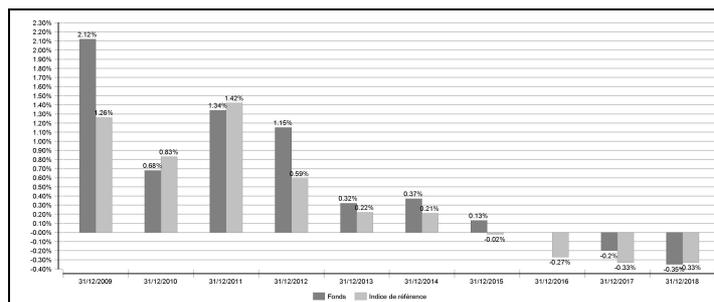
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,09 %
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 8 et suivantes du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr)

## Performances passées de pro-Federal Institutionnel



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

**Date de création de l'OPCVM : 27/01/2003.**

## Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus du fonds nourricier et de son maître Federal Support Monétaire, ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).
- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 février 2019.